C/2024/6996

19.11.2024

**Notification préalable d'une concentration**

**(Affaire M.11481 – SYNOPSYS / ANSYS)**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2024/6996)

1. Le 11 novembre 2024, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Synopsys, Inc. («Synopsys», États-Unis),

— Ansys, Inc. («Ansys», États-Unis).

Synopsys acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble d'Ansys.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Synopsys fournit à l'échelle mondiale des logiciels, des outils et des services de conception assistée par ordinateur pour l'électronique, ainsi que des produits et des services de propriété intellectuelle dans le domaine des semi-conducteurs;

— Ansys fournit à l'échelle mondiale des logiciels et des services de simulation technique et propose une large gamme de solutions en matière de simulation en vue de la conception, du test et de l'optimisation de produits et de processus dans différents secteurs.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11481 – SYNOPSYS / ANSYS

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).